

# Aéroport La Rochelle - Ile de Ré

---

Bilan carbone sur la période 2019-2023  
Roadmap « Net Zero » à horizon 2040

*Juin 2024*



62 rue de Montorgueil

75002 Paris

FRANCE

[www.env-isa.com](http://www.env-isa.com)



# SCOPE 1

## Emissions directes contrôlées

### Légende

■ Émissions du bilan carbone de la Rochelle

□ Emissions non applicables à la Rochelle

### Sources mobiles

- Carburant (liquide, solide ou gazeux) utilisé par les véhicules pour se déplacer

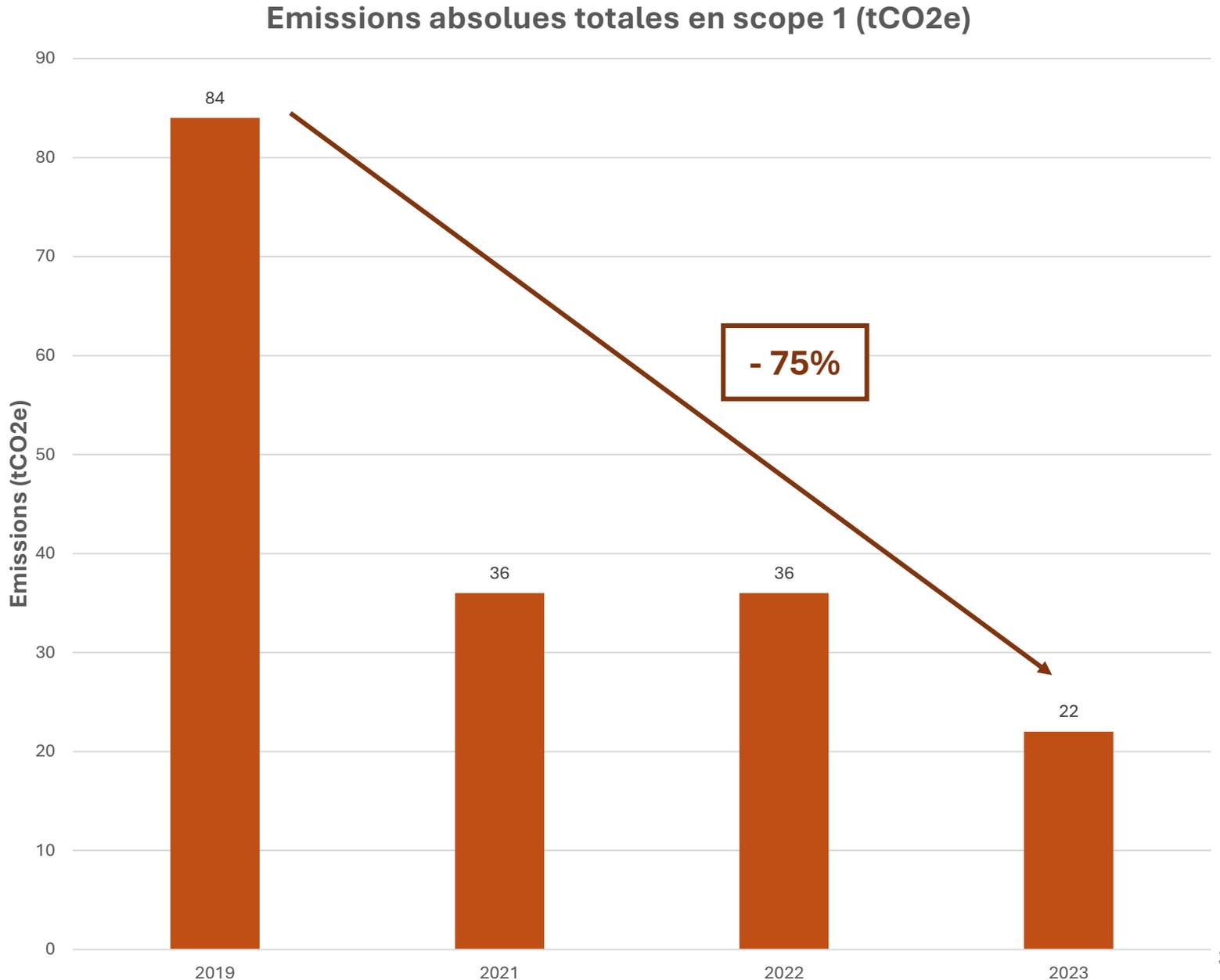
### Sources stationnaires

- Carburant (liquide, solide ou gazeux) utilisé pour les entraînements aux feux, générateur d'urgence, groupes électrogènes, chaudière...
- Traitement des eaux usées et déchets (par l'aéroport)
- Emissions de produits chimiques dues au dégivrage et fuites de fluides frigorigènes (par l'aéroport)

# Réduction du Bilan Carbone du Scope 1

## Emissions du Scope 1

- **Diminution annuelle constante :** démontre l'efficacité de la gestion.
- Ce résultat prend en compte les sources d'émissions suivantes :
  - Véhicules
  - Entraînements aux feux
  - Groupes électrogènes
  - Chaudières
  - Fuites de fluides frigorigènes
- Détails dans la diapositive suivante

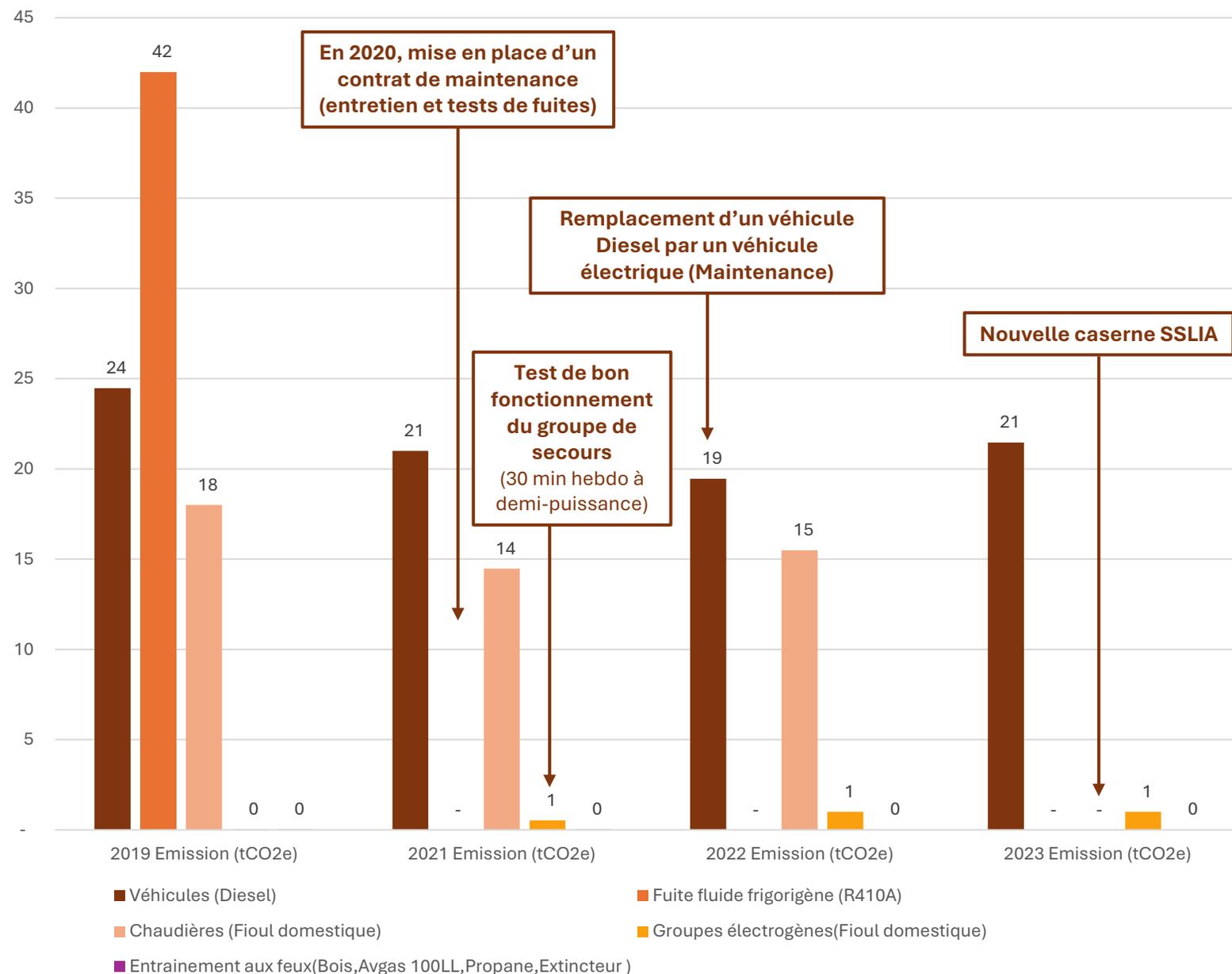


# Décomposition des émissions du Scope 1

## Réductions significatives :

- Pas de fuite de fluide frigorigène depuis 2019**, suite à la mise en place d'un contrat de maintenance en 2020 (entretiens et tests de fuites)
- Chaudière Fioul** : mise hors service fin 2022 suite au déménagement des pompiers dans la nouvelle caserne SSLIA entièrement **électrique**
- Véhicules diesel** : Légère diminution globale
- Présence constante mais minime des groupes électrogènes

## Comparaison des émissions absolues pour chaque source du scope 1 (tCO2e)



# SCOPE 2

## Emissions indirectes contrôlées

### Légende

 Émissions du bilan carbone de la Rochelle

 Emissions non applicables à la Rochelle

### Remarque

Les émissions d'électricité peuvent être calculées de deux façons : location-based ou market-based (voir diapo 3)

### Electricité

- Achat d'énergie d'une source éloignée, à l'intérieur ou l'extérieur de l'aéroport

### Chauffage/refroidissement

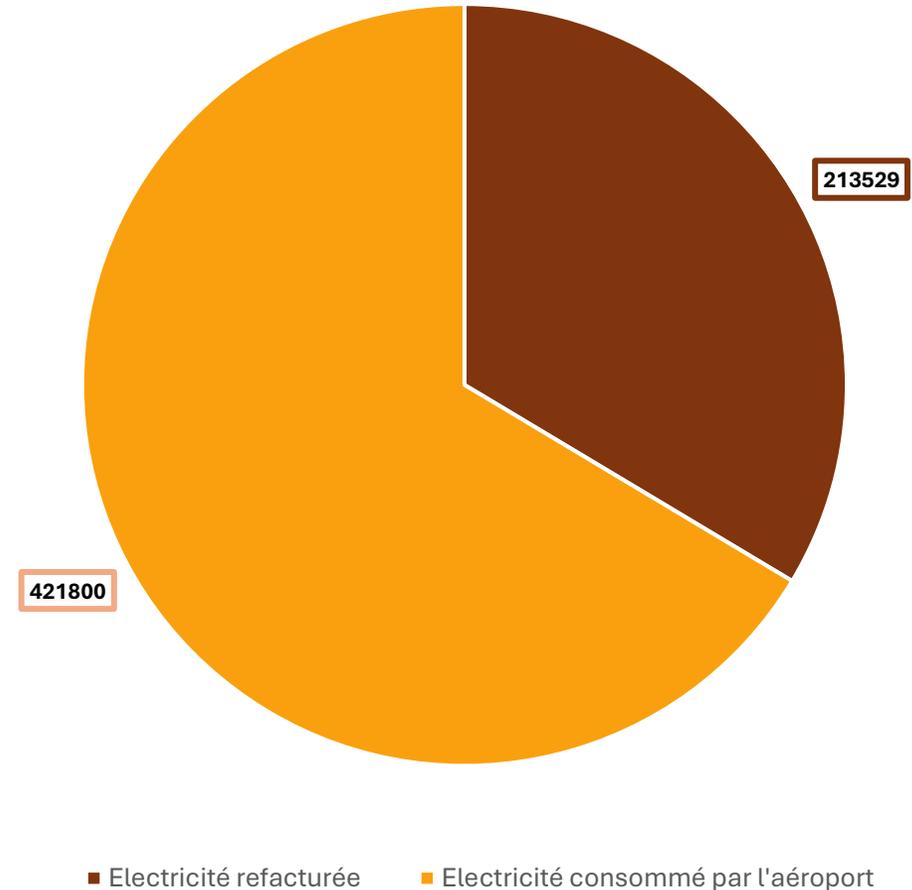
- A distance
- Achat de chauffage et refroidissement d'une source éloignée, à l'intérieur ou l'extérieur de l'aéroport

# Réduction du Bilan Carbone du Scope 2

## Émissions de Scope 2

- **Source des émissions** : L'électricité achetée et consommée constitue les émissions du Scope 2.
- **Transition énergétique verte** : Depuis 2021, 100% de l'électricité consommée par l'aéroport est de source renouvelable.

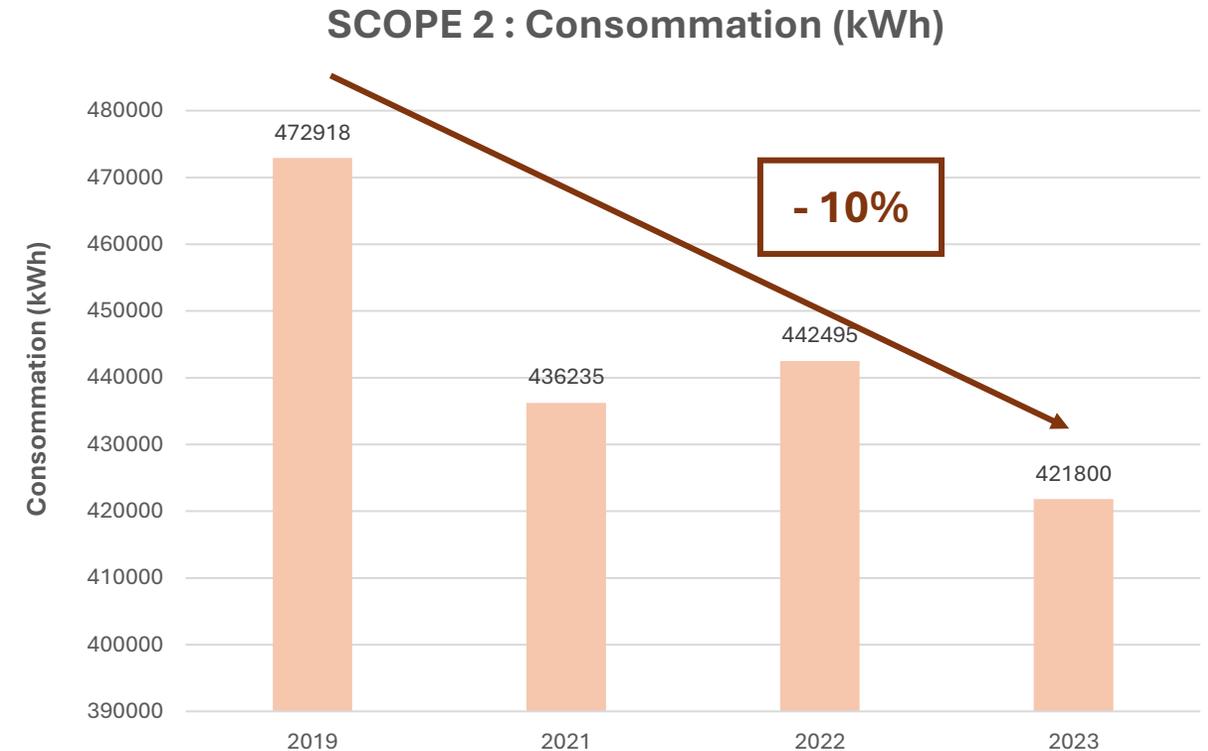
Quantité (kWh) d'électricité consommée en 2023



# Réduction de la consommation d'électricité de 10% entre 2019 et 2023

## Baisse de 10% de la consommation d'électricité entre 2019 et 2023

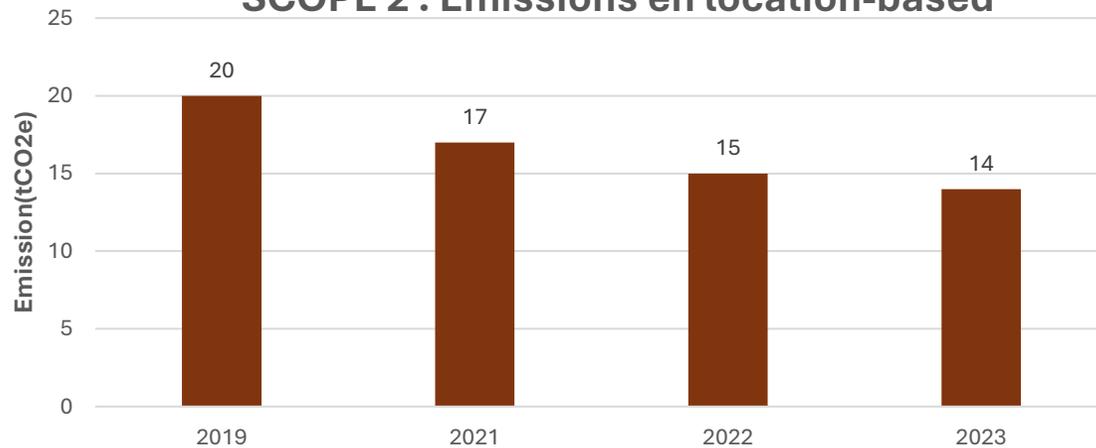
- Remplacement progressif de l'éclairage (intérieur et extérieur) par des LED.
- Déploiement d'un système de gestion technique centralisée pour la climatisation et le chauffage.
- Mise en place de détecteurs de mouvements.
- Ajustements réguliers des horloges permettant d'adapter l'éclairage des enseignes et de l'extérieur du bâtiment (côté Ville et côté Piste) aux horaires de coucher et lever du soleil.
- Plan de sobriété énergétique pour l'hiver 2022/2023



# Réduction des émissions de Scope 2 en “market-based”

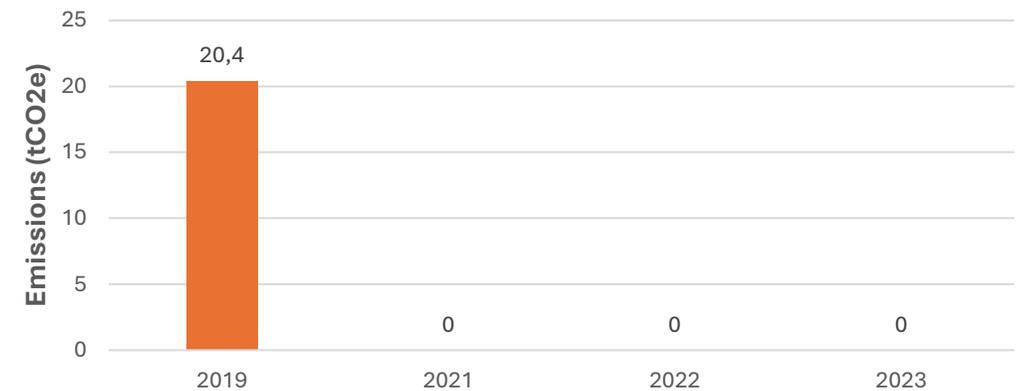
**Location-based =  
utilisation du facteur d'émission national**

**SCOPE 2 : Emissions en location-based**



**Market-based =  
utilisation d'un facteur d'émission  
spécifique (fournisseur, contrat...)**

**SCOPE 2 : Emissions en market-based**

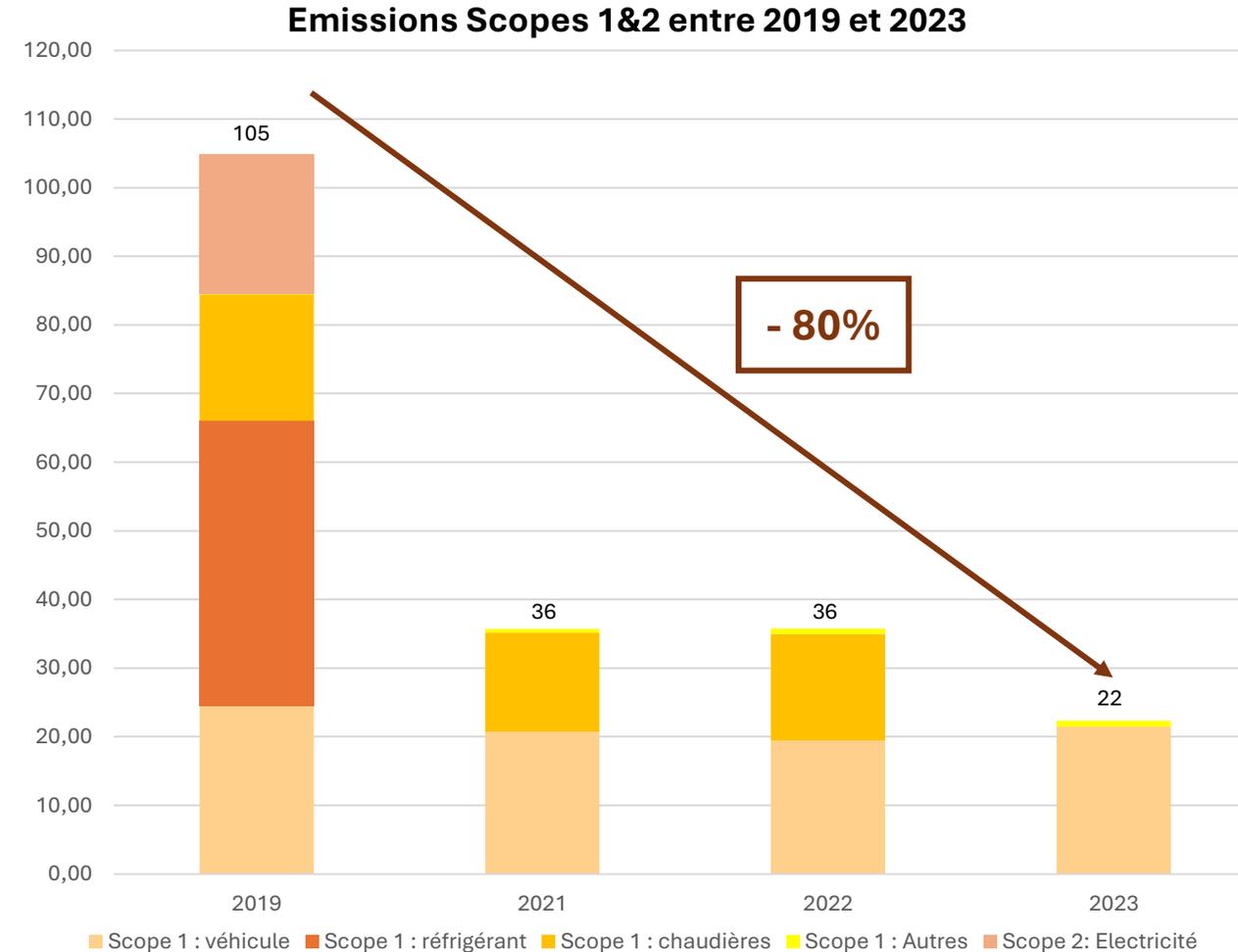


**Souscription d'un  
contrat 100% origine  
énergies renouvelables  
depuis le 01/01/2021**

# Une réduction des émissions contrôlées de 80% entre 2019 et 2023

**Emissions contrôlées par le Syndicat mixte déjà réduites de 80% grâce à :**

- Mise en place d'un contrat de maintenance (entretien et tests de fuites de fluide frigorigène)
- Remplacement d'un véhicule Diesel par un véhicule électrique (Maintenance)
- Mise hors service de la chaudière Fioul
- Réduction des consommations d'électricité
- Souscription d'un contrat d'électricité 100% origine renouvelable



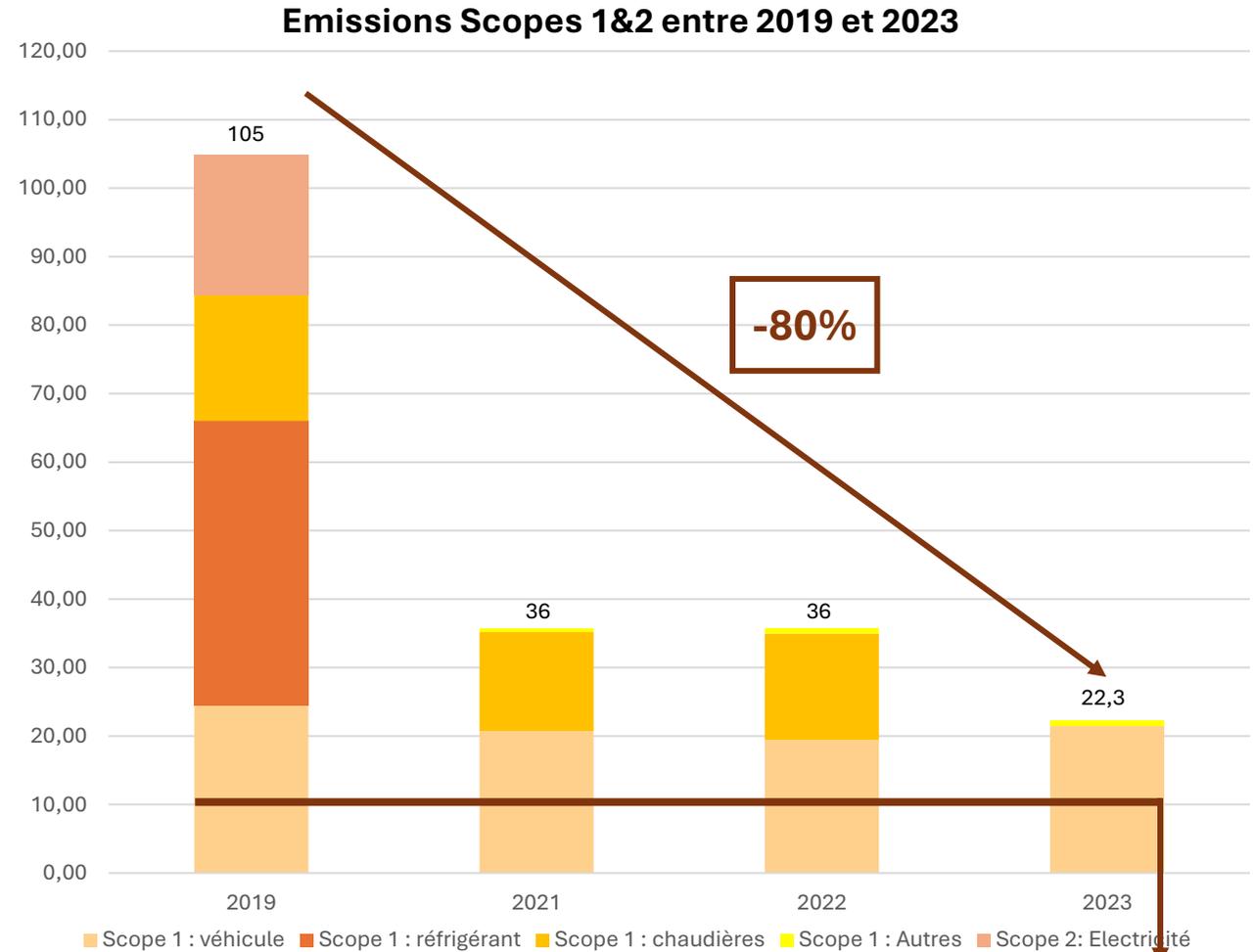
# Objectif “ Net Zero” sur les émissions scopes 1 et 2

Atteindre une réduction des émissions contrôlées d’au moins 90% par rapport à 2019, soit – 11,8 tCO<sub>2e</sub>

Les 10% restant sont appelés émissions résiduelles et devront être compensés.

Une réduction des émissions liées au véhicules Diesel est nécessaire pour atteindre l’objectif.

Un objectif “Net Zero” à échéance 2040



-80%

Objectif 90% :  
10,5 tCO<sub>2e</sub>

# Véhicules du Syndicat Mixte

Une réduction des émissions liées au véhicules Diesel est nécessaire pour atteindre l'objectif "Net Zero" à horizon 2040

VIM "SECU 1"

9,3 tCO<sub>2e</sub>

VIM "SECU 2"

9,3 tCO<sub>2e</sub>

Véhicule Sureté / Exploitation

1,1 tCO<sub>2e</sub>



Véhicule SSLIA "LEADER"

1,1 tCO<sub>2e</sub>



VPA : Véhicule pour la prévention du risque animalier

5,2 tCO<sub>2e</sub>



Véhicule Maintenance

0 tCO<sub>2e</sub>



Grand tracteur

1,9 tCO<sub>2e</sub>



Micro-tracteur x2



Voiture de fonction

2,6 tCO<sub>2e</sub>



# Roadmap Net Zero à Horizon 2040

Au gré du renouvellement des véhicules, abandon de véhicules Diesel au profit de véhicules électriques ou autres carburants (bio-diesel, hydrogène...)

